

CONSEIL MUNICIPAL DU 10. 12. 2010 COMPTE-RENDU

La séance débute à 18h 50.

Présents : Mmes Estelle CREBASSA, Arielle ESCURET-ROMBEAUX, MM. Alain RINGAL, Joël MARCOUYRE, René BERNET, Christian COURTENS, David WEB Joël BOISSEZON, Claude RAYNAUD

Mme Cathy JUANCHICH a donné procuration à M. Alain RINGAL

Excusés : MM. Robert CAHUZAC, Patrick DELGADO, Mme Christel GOUDJIL-WAILLE

1. Indemnités du percepteur

Cette indemnité est perçue après service fait et calculée selon un pourcentage de la moyenne des 3 années du budget communal. Cette somme s'élève à 388, 10 €

Vote : Pour 7 voix

Contre 1 voix

Abstention 2 voix

La délibération est adoptée.

Melle Marie-Pierre CANNAC arrive à 19 heures

2. Délibération concernant les tarifs communaux 2011

Le document complet récapitulatif est consultable en mairie.

Concernant les associations dont le siège se trouve sur le territoire de la communauté de communes Orb Jaur, une concertation est prévue avec les autres communes afin d'ajuster les tarifs.

Il est rappelé par ailleurs que la taxe de séjour est perçue par la commune et reversée à l'office de tourisme intercommunal.

Vote : pour 11

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Promotion au grade de rédacteur

Le poste d'agent administratif pour le secrétariat de la Base de plein Air est transformé en poste de rédacteur. Les personnels s'engagent à demander un stage de formation à l'accueil auprès du centre de gestion départemental afin de pouvoir assurer des remplacements entre les services.

Vote : Pour 10 voix

Abstention 1 voix

La délibération est adoptée.

4. Régime indemnitaire du personnel

Sont soumises à délibération les propositions de primes de fin d'année du personnel titulaire.

Vote : Pour 10 voix

Abstention 1 voix

La délibération est adoptée.

5. Vente du terrain dit de la « torrédaction »

- Des propositions d'achat ont été reçues en Mairie.

Des devis ont été demandés pour la nécessaire viabilisation dans le cas d'une vente en deux lots.

M. Christian CORDIER arrive à 20 heures.

6. Vente du bâtiment des ateliers municipaux

Le bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers va être occupé par les employés municipaux.

Il est donc proposé à la vente les deux parcelles de terrains des ateliers municipaux actuels qui sont en zone constructible.

Les propositions d'éventuels acquéreurs devront parvenir à la Mairie avant le 31 janvier.

7. Questions diverses :

- Noms des rues : Les panneaux doivent parvenir en Mairie avant les fêtes.
- TNT M. Bernet informe que fin 2011 la réception sera possible soit par le relais Pic de Nore ou les relais de Sainte Croix et celui de la Bacoulette pour ceux qui ne captent pas à ces relais, ils ont actuellement la possibilité de recevoir la TNT par satellite. Une prévision d'aide financière d'un montant de 250 € environ pour tous foyers ne pouvant capter la TNT par les relais herziens traditionnels pourra être octroyée. Une enquête est en cour de réalisation auprès de la population.

Fin de la séance : 20 heures 20

La secrétaire de séance :

Arielle ESCURET-ROMBEAUX

Le Maire :

Alain RINGAL